



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Présents : Mmes MM. André SIMON, Didier ERULIN, Yolande CHERY, Christiane PERON, Thomas MÉNAGÉ, Pascal GRANGER, Thomas BAGRIN, François PIGEON, Roger LORILLOT, Elodie BONNEFON, Corinne MARCHAND, Isabelle BAUSIER, Stéphane RAGONNET (arrivé à 18h41) et CHAMTON Line (arrivée à 18h47)

Absents excusés :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Yolande CHERY a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 24 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

DATE DE CONVOCATION : 10.05.2017 **DATE D'AFICHAGE :** 10.05.2017

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14

ORDRE DU JOUR

I) TRAVAUX AMÉNAGEMENT MAIRIE-SALLE DU CONSEIL : AVENANTS

Vu les marchés de travaux pour l'aménagement mairie-salle du conseil,

Monsieur le Maire informe que, suite à des changements de choix technique, il est nécessaire de prévoir des avenants aux marchés :

✓ **Lot n°6 (Plomberie sanitaires) – BARRAULT Gilles**

Montant de l'avenant n°1 proposé : 624,01 € HT soit 748,81 € TTC

Nouveau montant du marché : 5 187,49 € HT soit 6 224,99 € TTC

✓ **Lot n°7 (électricité – sonorisation) – SOGECLIMA**

Montant de l'avenant n°1 proposé : 2 366,50 € HT soit 2 839,80 € TTC

Nouveau montant du marché : 28 209,50 € HT soit 33 851,40 € TTC

✓ **Lot n°8 (revêtements de sols) – TOUCHET SARL**

Montant de l'avenant n°1 proposé : 1 460,60 € HT soit 1 752,72 € TTC

Nouveau montant du marché : 16 819,40 € HT soit 20 183,28 € TTC

✓ **Lot n°9 (peintures) – POUSSIN PEINTURES**

Montant de l'avenant n°1 proposé : 1 155,20 € HT soit 1 386,24 € TTC

Nouveau montant du marché : 8 616,39 € HT soit 10 339,67 € TTC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'accepter les avenants au marché de travaux tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les dits avenants ainsi que tout document afférent.

II) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE TOUSSAINT GALLOUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune s'est engagée à fournir l'assainissement collectif pour une nouvelle construction rue Toussaint Galloux.

Après étude, les travaux d'extension du réseau eaux usées rue Toussaint Galloux sont estimés à 53 000,00€ HT et les honoraires du maître d'œuvre à 4 000,00€ HT.

Par conséquent, il y a lieu de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Entérine** l'étude du projet dont l'estimation globale s'établit à la somme de 57 000 H.T ;
- **Sollicite** Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une subvention en capital au taux le plus élevé possible sur un montant de 57 000 € H.T. pour l'extension du réseau eaux usées rue Toussaint Galloux sur le programme de l'année 2017.
- **Autorise** le Maire à lancer la consultation adaptée;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

III) FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES CHAMBRES SITUÉES 7 PLACE DE L'ÉGLISE

Le Maire informe le conseil municipal que le Relais des Landes nous a sollicité pour trouver des locations à ses employés saisonniers. Le Maire propose de louer les chambres de l'ancien logement situées 7 place de l'Église (1^{er} étage) à compter du 15 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- le loyer d'une chambre est fixé à 80,00 € mensuel,
- ce loyer s'entend charges comprises
- un état des lieux sera établi et l'attestation d'assurance devra être fournie au plus tard à la remise des clés.

IV) JOBS D'ÉTÉ : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 03 au 07 juillet 2017.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi 84-53 précitée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'une semaine en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée.
- A ce titre, seront créés au maximum 6 emplois à temps non complet à raison de 33/35èmes dans le grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent technique.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

V) AFFAIRES DIVERSES

- Permanence élections législatives : il manque 1 personne le 18/06/17 de 13h00 à 15h30

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : 19 JUIN 2017 A 19H00
SEANCE LEVÉE à 19H02